

# Motion

1456

## contre la violence domestique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que la violence domestique constitue un problème important de santé publique ;
- que le groupe de travail Prévention et maîtrise de la violence conjugale a rendu sur mandat du Département de justice, police et sécurité un rapport contenant un catalogue de recommandations ;
- qu'à ce jour la plupart de ces recommandations n'ont pas été concrétisées ;
- que le projet de loi 8633 tente une réponse surtout déclamatoire à un problème réel ;
- qu'il ne donne en outre aucun chiffre sur ce qu'il pourrait en coûter à l'Etat ;
- qu'il se borne à n'évoquer que la violence faite aux femmes ;
- que les associations et services auditionnés font un travail remarquable en la matière, ont quelques difficultés à coordonner leur action, d'une part, et souhaitent, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme d'action,

invite le Conseil d'Etat :

- à le renseigner sur la suite qu'il entend donner au rapport du groupe de travail susmentionné ;
- à examiner si le bilan d'évaluation réalisé en 1997, reste d'actualité ou nécessite une mise à jour ;
- à désigner une commission d'experts chargée d'étudier et d'élaborer un rapport sur les mesures à développer pour répondre aux problèmes de la violence domestique et les dispositions légales qui pourraient s'avérer souhaitables dans ce domaine ;
- à développer des statistiques sur ce sujet ;
- à lui signaler, le cas échéant, l'effort budgétaire supplémentaire qu'il est disposé à investir dans ces efforts de prévention, de répression et de traitement.